Notre solidarité responsable avec les militant.e.s de

"Bretagne contre les fermes usines"

La Charte de l'environnement de 2004[1], inscrite dans le préambule de la Constitution de la République, stipule que : «*Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement»* étant donné que *«chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.»*

Et pourtant, des militant.e.s ayant participé le 19 mars dernier au blocage d'un train de céréales destinées à des fermes usines sont aujourd'hui considérés comme des délinquants, quand ceux qui polluent, détruisent les paysanneries ici en Bretagne comme partout ailleurs dans le monde, malmènent les corps de celles et ceux qui travaillent dans l'agro-industrie, maltraitent les animaux, font de l'optimisation fiscale, spéculent sur les denrées alimentaires, nous empoisonnent massivement, à petit feu ou brutalement, et contribuent lourdement au dérèglement climatique, ne rendent jamais compte de leurs actes devant la justice.

Ces fermes usines ne sont que l'aboutissement d'un vaste mécanisme d'exploitation et d'accaparement colonial qui vaut à l'agriculture bretonne de disposer de 4 fois la surface agricole utile régionale dans le reste du monde en important soja OGM, huile de palme et céréales pour les réexporter transformés en poudre de lait MGV 20 (mélange de la poudre de lait écrémé avec 20% de matière grasse végétale) en Afrique, poulets export PAC au Moyen-Orient, viande de porc en Chine, sans parler du maïs incorporé dans les méthaniseurs des usines à lisier pour le gaz-énergie, ni du colza pour le diester.

C'est parce que les fermes usines détruisent nos vies, nos emplois, notre environnement et notre santé que les militant.e.s du collectif « Bretagne contre les fermes usines », prennent leurs responsabilités en conduisant des actions de désobéissance civile.

Leur action, non-violente, symbolique, et spectaculaire, reste guidée par le souci d'alerter l'ensemble des citoyennes et citoyens qui attendent des actes politiques forts pour bâtir des filières alimentaires qui créent des emplois de qualité et permettent à toutes et à tous d'avoir accès à une alimentation saine.

Une telle action d'intérêt général est un cri, et non un crime, qui concerne tout le monde. Il nous appelle à être toutes et tous solidaires et responsables à leurs côtés.

Le 3 octobre 2022

Premiers signataires : Minga, Halte Aux Marées Vertes, Faucheur.euses volontaires d'OGM BZH, PIG BZH, CIVAM 29, Alerte à l'Ouest, FSU Bretagne, Alliance des Cuisinier·ères, Confédération paysanne Bretagne, Collectif Bassines Non Merci, pôle de développement de l'ESS du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, Baie de Douarnenez Environnement, Attac 29, Nature & Progrès Haute-Bretagne , Solidaires 29

1 https://www.conseil-constitutionnel.fr/la-constitution/la-charte-de-l-environnement